



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

BONNE ANNÉE UTILE MONSIEUR LE MINISTRE !

Afin de bien commencer l'année, les professionnel.le.s de l'accueil petite enfance sont appelées à descendre à nouveau dans la rue le 2 février.

MOBILISATION LE 2 FÉVRIER

- ▶ Lors de l'une de ses prises de parole récente Monsieur le ministre de la Famille a annoncé sa volonté de FAIRE DE CETTE ANNEE, UNE ANNEE UTILE !!
- ▶ Le 2 février, il ne sera pas trop tard pour souhaiter une bonne année utile au ministre de la Famille.
- ▶ Fidèle à son engagement au sein du collectif « Pas de bébés à la consigne » la CFDT sera mobilisée dans un très grand nombre de rassemblements.

LES CHOIX SONT FAITS ? RIEN

Le Gouvernement a présenté sa réforme :



- ▶ Possibilité d'accueillir 6 bébés par adulte en crèche (au lieu de 5 bébés par adulte aujourd'hui)
- ▶ Inclusion des apprentis pour 15% du calcul du taux d'encadrement (alors qu'ils ne sont pas comptés dans les effectifs actuellement)
- ▶ Possibilité d'accueillir 15% d'enfants supplémentaires chaque jour (au lieu de 10% d'accueil supplémentaire)
- ▶ Calcul du ratio de professionnels qualifiés 40/60 en moyenne annuelle et non plus à tout moment de l'accueil
- ▶ Possibilité d'accueillir jusqu'à 8 enfants simultanément en accueil individuel (la limite actuelle est de 6 enfants)



INTERCO
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MOBILISATION LE 2 FÉVRIER

des professionnel.le.s de l'accueil petite enfance

- ▶ Les mesures prévues par la réforme gouvernementale ne constituent pas une simplification.
- ▶ L'harmonisation des modes d'accueil ne se fait pas vers le bas et ne doit pas masquer une nouvelle déréglementation.
- ▶ Les structures ne peuvent proposer de meilleures conditions d'accueil sans de meilleures conditions de travail et de reconnaissance statutaire.

LES PROPOSITIONS DE LA CFDT

La CFDT montrera sa capacité à participer, à sensibiliser, et s'engagera, mais pas à n'importe quel prix, pour :

- ▶ Ratio personnels diplômés se rapprochant au plus près des préconisations du rapport des 1 000 premiers jours
- ▶ Reconnaissance en catégorie A type, pour les EJE et les Infirmières
- ▶ Reconnaissance au niveau BAC pour les auxiliaires de puériculture (ouvrant l'accès à la catégorie B de la fonction publique)
- ▶ Reconnaissance du diplôme CAP Accompagnant éducatif Petite enfance
- ▶ Reconnaissance du rôle des assistantes maternelles, avec des contrats de travail unifiés et un véritable déroulement de carrière.



VOTRE CONTACT

Séverine CAUDROIT :

07.77.44.37.95

Cfdt27interco@free.fr

Sandra SIMON :

06.25.53.33.18

Interco27@interco.cfdt.fr

interco.cfdt.fr



/intercocfdt



@interco_cfdt